COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 4/ 2022 Mex, le 10 mai 2022

DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET POUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA RÉFECTION DES OUVRAGES AF, DES CHEMINS EN BÉTON, BITUME ET GRAVELÉ AINSI QUE DES COLLECTEURS

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le territoire communal s'étend sur 288 ha dont 157 ha de surface agricole, (129 Ha surface agricole utile), 83 ha de surface boisée et comporte 4 exploitations agricoles, représentant neuf emplois[1]. La surface agricole est composée à environ 80% de terres ouvertes et cultivées. Le solde est dévolu au fourrage, à la pâture du bétail d'engraissement ainsi qu'à un centre équestre.

Dans les années 1940-1950, à l'instar d'un grand nombre de communes vaudoises, le territoire communal a fait l'objet d'un regroupement parcellaire sans travaux collectifs d'équipement.

Depuis les années 1960, la Commune de Mex a été intégrée par partie dans deux syndicats AF (améliorations foncières) qui, avec les grands travaux autoroutiers, ont largement façonné le paysage et le réseau des dessertes routières et agricoles :

- entre 1966 et 1972, une fraction d'environ 50 ha (secteurs Les Esserts et En Faraz – Zone industrielle Bobst) a fait l'objet du remaniement parcellaire du Syndicat AF EGT no 15[2], avec les communes de Villars-Ste-Croix et de Bussigny ;
- entre 1975 et 1983, le Syndicat AF EGT autoroute no 51[3] a permis d'intégrer la grande emprise que représente l'autoroute et d'achever le remaniement parcellaire de la commune.

Ces deux syndicats AF ont équipé les terrains agricoles en chemins, en collecteurs d'assainissements et de drainages. Au cours du temps, la municipalité a pris soin d'entretenir les infrastructures AF et de procéder à certaines améliorations. Les ouvrages en périphérie immédiate du village et ceux de la zone industrielle ont pour certains perdu leur statut d'ouvrage à usage agricole et ont été consacrés au développement urbain.

[1] Chiffres 2019 issus de l'annuaire statistique vaudois
[2] Syndicat obligatoire d'Améliorations Foncières pour Entreprise de Grands Travaux no 15, (construction de l'autoroute Lausanne Berne, communes de Villars-ste-Coix, Bussigny et Mex)
[3] Syndicat obligatoire d'Améliorations Foncières pour Entreprise de Grands Travaux, autoroute no 51, (Mex no 2212)

Après 40 à 50 ans d'usage, la municipalité a entrepris une réflexion globale sur l'état et la remise à niveaux des ouvrages AF agricoles, ceci en conformité au programme étatique proposé aux communes. Dans la cadre de la PA2007[4] et sur la base de l'OAS[5], la Confédération a introduit le principe de soutien au maintien et à la modernisation de l'outil de production. Sur le plan cantonal, les crédits AF peuvent également être alloués à ce genre d'investissements.

2. Etude préliminaire, subventionnement, étapes du projet

Conformément aux directives de la DGAV[6] et par l'intermédiaire d'un bureau technique, la municipalité a déposé une étude préliminaire de « Réparation d'ouvrages agricoles communaux » couvrant l'ensemble du territoire. Les ouvrages AF (chemins et collecteurs) ont été inventoriés. Leurs besoins en réparation ont été devisés sommairement. L'étude de détail du projet d'exécution est envisagée en une seule étape. La réalisation des réfections sera proposée en trois lots prenant en compte le degré d'urgence et la volonté municipale d'étaler les investissements sur une législature.

En date du 3 février 2022, le dossier a fait l'objet d'une expertise fédérale et cantonale qui a débouché sur un engagement de co-financement de la part des deux instances aux taux de 27% de subvention fédérale et 30% de subvention cantonale. Ladite expertise a également défini l'intérêt agricole de chaque ouvrage dans sa situation et son utilisation actuelle, ceci permettant de moduler les taux de subventionnement offerts.

3. Aspects financiers

Enveloppe financière générale

Selon l'étude préliminaire, l'enveloppe d'investissement pour les réfections des ouvrages s'élève à environ CHF 910'000.- selon les montants sommairement estimés suivants :

912	Chemins Bi (bitume) et Gr (gravelé)	CHF	740'000.-
912	Assainissements	CHF	170'000.-
Montant estimatif total (TTC), précision +/- 25% selon SIA103		CHF	910'000.-

Crédit d'étude

Le crédit d'étude permettra de procéder aux travaux d'investigation - a, b) aux études de détails et à la mise en soumission des travaux selon la LMP-VD[7] - c). Le coût des investigations et de l'étude se monte à **CHF 54'000.-**.

Par postes, le détail se présente comme suit :

a)	Carottages, analyse de revêtement routier	CHF	8'000.-
b)	Contrôle télévidéo préalable de collecteurs	CHF	2'000.-
c)	Ingénieur civil	CHF	44'000.-
Crédit d'étude (TTC)		CHF	54'000.-

[4] PA2007 Politique agricole 2007
[5] OAS Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture
[6] DGAV Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des améliorations foncières, secteur promotion et structures
[7] LMP-VD Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics

Financement

Les frais d'études sont subventionnés pour autant que le projet soit suivi d'une réalisation. L'investissement à consentir pour ce crédit d'étude se monte à CHF 54'000.- , que la municipalité se propose d'inclure dans un premier temps dans les dépenses courantes de 2022, soit dans le compte 43.314.0.

43.314.0 « Entretien routes et chemins »

Budget initial	CHF	77'000.-
Crédit complémentaire	CHF	54'000.-
Budget après préavis 4/2022 si projet global refusé	CHF	131'000.-

Si le projet du crédit d'étude est accepté et que le préavis d'investissement qui doit en découler se concrétise, cette dépense sera ajoutée au coût total d'investissement. Cette première charge sera assumée par le disponible sur nos comptes bancaires.

4 CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 4/2022 de la municipalité adopté dans sa séance du 16 mai 2022,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission gestion-finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un crédit complémentaire au budget de CHF 54'000.-, pour l'étude relative à la réfection des ouvrages AF, chemins en béton, bitume et gravelé ainsi que pour les collecteurs ;
- d'autoriser la municipalité à financer ces travaux par le disponible sur les comptes bancaires ;
- de passer en charges annuelles cet investissement de CHF 54'000.- par le compte 43.314.0 « Entretien routes et chemins », si l'investissement qui en découle ne se réalise pas, et le cas échéant d'ajouter ce montant au montant total de l'investissement qui fera l'objet d'un crédit d'investissement futur.

Pour la municipalité

Le syndic — La secrétaire

Gregory Wyss — Juliane Brandt

Annexe : Etude préliminaire, plan général 1 :5000